



Contrôle positif au Cannabis

Par **greenluis**, le **01/03/2015** à **23:38**

Bonjour,

J'ai 52 ans. Lors d'une sortie, j'ai été contrôlé positif au cannabis, tests salivaire et prise de sang à l'hôpital, retrait du permis 72 h. Les gendarmes m'ont raccompagné.

Je souffre actuellement de deux cancers et j'étais également positif à la morphine pour laquelle j'ai des ordonnances.

Quelqu'un peut-il me dire ce que je risque ? mes pathologies vont elles être prisent en compte ?

La perte de mon permis serait terrible pour moi, je vie dans un petit village.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2015** à **08:08**

Bonjour,

Si vous n'aviez été contrôlé positif qu'à la morphine il est probable que les juges tiendraient compte de votre état de santé, ordonnances à l'appui, mais ces ordonnances ne vous autorisaient pas à consommer du cannabis. Attendez-vous à des sanctions.

Ce que vous risquez ? c'est dans le dossier spécial en post-it, de ce forum "conduite sous alcool ou stupéfiants".